

# L'évaluation des bilans GES



## POURQUOI FAIRE ÉVALUER SON BILAN GES ?

L'évaluation répond à plusieurs enjeux :

- Garantir la qualité et cohérence des Bilans Carbone®, BEGES-R, ainsi que la pertinence de leurs plans de transition
- Fournir un référentiel public pour situer la maturité des organisations et assurer la cohérence avec d'autres démarches
- Renforcer la crédibilité de ces démarches pour la transition des organisations

L'évaluation de votre bilan GES renforce sa crédibilité et la confiance de vos parties prenantes. En s'appuyant sur une vérification de votre démarche et une validation de votre plan de transition, vous serez conforté dans votre trajectoire et continuerez de vous améliorer.

## OBJECTIF D'UNE MISSION D'ÉVALUATION

Face aux nouvelles réglementations et au besoin de fiabilité des bilans GES, la méthode d'évaluation des Bilans Carbone® et BEGES-r renforce la transparence et la crédibilité des démarches de transition.

Elle permet de vérifier la qualité du bilan, la cohérence des données et la pertinence du plan de transition défini.



## LES ACTEURS D'UNE ÉVALUATION



### L'organisation cliente

Avant l'évaluation, **elle contractualise avec l'évaluateur et l'ABC**, réalise une autoévaluation et transmet les documents nécessaires (liste disponible dans le guide [Bilan Carbone®](#)).



### L'évaluateur

**Formé et certifié par l'AFNOR**, il assure le bon déroulement de la mission selon le guide méthodologique et délivre les résultats de l'évaluation.

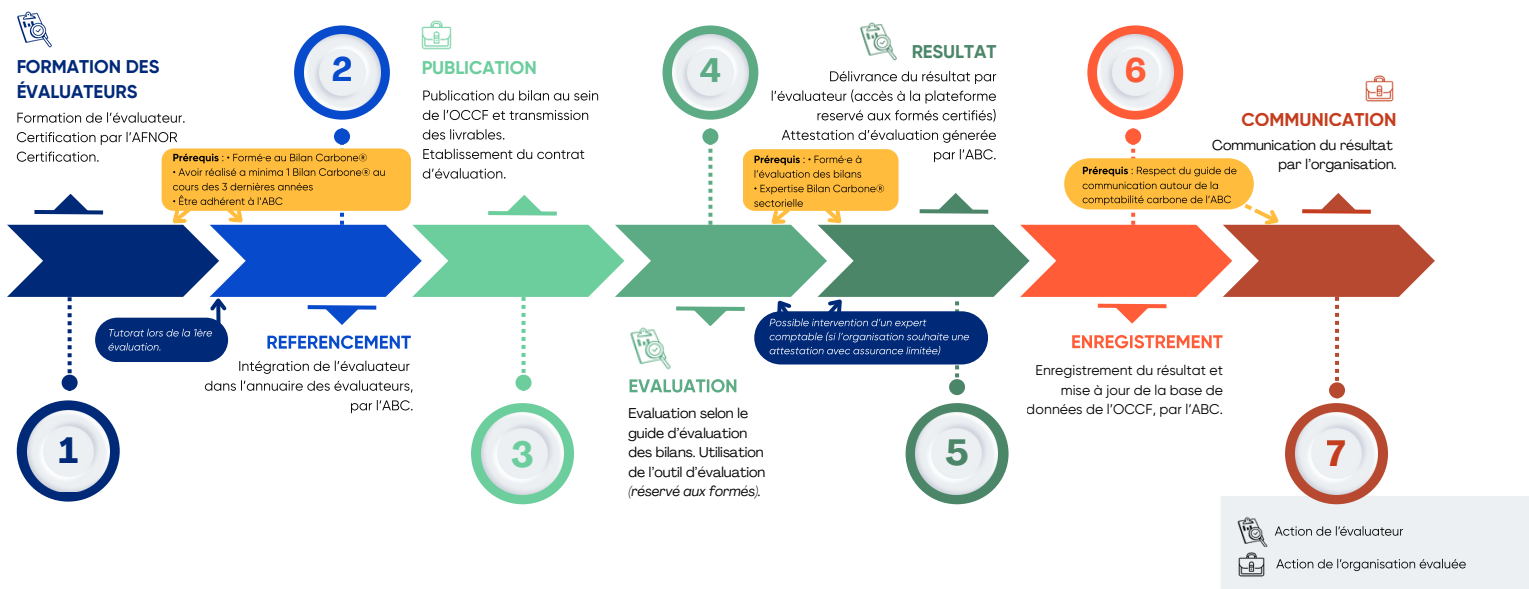


### L'ABC

Créée par l'ADEME et l'APCC, l'ABC porte la méthode Bilan Carbone® et la méthode d'évaluation des bilans GES. Elle garantit le suivi administratif et méthodologique, délivre l'attestation d'évaluation et **gère les désaccords éventuels entre l'évaluateur et l'organisation.**

# Process d'évaluation des Bilans Carbone®

Informations complémentaires à la suite de ce schéma



## CADRE ADMINISTRATIF

### Contrat et confidentialité

Chaque mission d'évaluation fait l'objet d'un contrat tripartite entre l'organisation, l'évaluateur et l'ABC. Il définit les objectifs, responsabilités et les engagements de confidentialité de chaque partie.

### Facturation et adhésion

Les frais de mission couvrent l'intervention de l'évaluateur et la gestion administrative assurée par l'ABC. La tarification de la part l'ABC est publique et unique selon la typologie d'organisation. **Vous pourrez bénéficier d'une réduction si vous êtes adhérent !**



## LIENS UTILES

### Méthode Bilan Carbone® :

→ Informations sur la méthode, les livrables attendus et les étapes pour être évalué.

### Méthode d'évaluation des bilans :

→ Détails sur le processus d'évaluation, l'équipe et les garanties d'impartialité\*.

### Guide de communication de l'ABC :

→ À suivre pour communiquer vos résultats d'évaluation.

### Annuaire des évaluateurs :

→ Liste des évaluateurs agréés.

#### \*Principe d'impartialité :

- L'évaluateur s'engage à ne pas avoir (ou ne pas avoir eu au cours des deux années précédant l'évaluation) un lien avec l'organisation évaluée concernant des activités de conseil, liens familiaux ou concurrence, à titre personnel ou du fait de son employeur et qui pourrait faire douter de son indépendance de jugement. Dans le cas où une de ces situations s'avère vraie, l'évaluateur devra en informer l'ABC (Association pour la transition Bas Carbone)
- L'évaluateur s'engage à ne pas accepter de paiement, cadeau, commission ou autre avantage monétaire ou non, pour lui-même ou ses proches, de la part de l'organisation évaluée, de ses représentants ou de tiers en lien avec l'organisation évaluée. Si des propositions sont faites à l'évaluateur, il doit en informer sans délai l'ABC (Association pour la transition Bas Carbone)
- L'évaluateur ne devra pas nouer de liens commerciaux avec une organisation, dans le cas où il aurait réalisé une évaluation pour cette même organisation dans les deux années précédentes